

AVIS DU CONSEIL NATIONAL DE LA PROTECTION DE LA NATURE

art. L411-1 et L411-2 du livre IV du code de l'environnement

Référence Onagre du projet : n°2020-02-17-00186 Référence de la demande : n°2020-00186-051-002

Dénomination du projet : biopsies de cétacés

Lieu des opérations : -Départements : eaux territoriales de méditerranée nord ouest

Bénéficiaire : - fondation WWF France

MOTIVATION ou CONDITIONS

La présente demande présentée par le WWF France est relative à une dérogation à l'interdiction de perturbation intentionnelle de cétacés:Rorqual commun, Cachalot, Globicéphale noir, Dauphin bleu et blanc, Grand dauphin, Dauphin de Risso à des fins scientifiques.

Le but de cette demande qui est un renouvellement pour la période 2023-2025, vise à améliorer le niveau de connaissances des cétacés dans le Nord-Ouest de la Méditerranée Occidentale, principalement dans le sanctuaire Pelagos.

Le projet qui vient en appui au sanctuaire Pelagos (contribution au plan de gestion) est la continuation ou l'évolution d'études engagées par la fondation depuis 2008 et comprend :

-1 L'étude du niveau de contamination des rorquals communs, notamment de la pollution par les plastiques (phtalates), de la carte génétique de cette espèce et de son statut reproducteur.
-2La demande concerne également la continuation de la photo-identification des cinq espèces mentionnées plus haut.

-3Elle concerne enfin le renouvellement de l'étude du comportement du Rorqual commun dans les situations de risque de collision avec les navires. Dans ce dernier cas, ses résultats devraient permettre de contribuer à une meilleure définition des mesures de réduction de cette menace au titre des mesures associées de la Zone Marine Particulièrement Vulnérable, dont le principe a été acté en 2022 par l'Organisation Maritime Internationale.

Pour la réalisation de l'étude 1, la technique utilisée est la biopsie, technique confirmée pour l'étude des grands cétacés.

La pose de balises multi-capteurs (accéléromètre, magnétomètre et gyroscope, capteur de pression, de température et de lumière, hydrophone et caméra) , non ou peu intrusives et récupérables (fixation sur le dos des rorquals par ventouses) et dans le cadre d'une collaboration avec une équipe scientifique italienne (fixation par ancrage sur l'aileron dorsal qui présente l'avantage d'un plus long fonctionnement) est réservée à l'étude 3.

Analyse de la demande :

L'équipe porteuse de ce projet, actrice depuis de nombreuses années du sanctuaire Pelagos présente toute garantie de compétence scientifique et de motivation dans la conservation des cétacés.

MOTIVATION ou CONDITIONS

Ces études contribuent indéniablement à approfondir les connaissances sur les cétacés et leur conservation dans le Nord Ouest de la Méditerranée, le marquage génétique sur une longue série apparaissant complémentaire de la photo-identification pour l'évaluation de la population de rorquals dans cette partie du bassin mais surtout apportant des informations sur le statut reproducteur et la structure génétique de cette population qui ne pourraient pas être acquises autrement.

La pose de balises devrait permettre de mieux comprendre comment les rorquals communs qui sont à une très large majorité victimes des collisions sont capables dans une certaine mesure de les éviter. Les résultats de cette étude pourraient ainsi permettre de contribuer à la définition des mesures les plus pertinentes pour réglementer la circulation des navires dans la ZMPV.

La participation d'une équipe scientifique italienne va dans le sens d'une mutualisation de la recherche scientifique dans le sanctuaire.

Les mesures proposées pour éviter au maximum la perturbation des animaux apparaissent cohérentes et de nature à minimiser la perturbation :

Biopsies :

Les tirs ne sont jamais effectués sur des animaux à moins de 3 mètres de distance.

- Les individus nouveau-nés et les jeunes ne sont jamais ciblés.

- Les biopsies ne sont tentées que si toutes les conditions sont optimales : météo, comportement des animaux.

- Si les animaux manifestent des signes évidents de perturbation et d'évitement du bateau, le protocole est abandonné.

- Le temps en présence des animaux ne dépasse pas 2 heures.

Pose de balise :

Les poses ne sont tentées que si toutes les conditions sont optimales : météo, comportement des animaux.

- Les individus nouveau-nés et les jeunes ne sont jamais ciblés.

- Si les animaux manifestent des signes évidents de perturbation et d'évitement du bateau, le protocole est abandonné.

- Le temps en présence des animaux ne dépasse pas 1 heure.

Il serait toutefois nécessaire de préciser comment la perturbation des animaux peut être limitée lorsqu'un même animal est à la fois équipé d'une balise et soumis à une biopsie.

Remarques/questions/conditions

-Si les biopsies devaient être utilisées pour un suivi à long terme des populations, il serait utile de savoir si les animaux plusieurs fois « prélevés » n'adoptent pas un comportement différent par rapport à l'approche du bateau, pouvant notamment influencer le taux de recapture.

-Alors que le dossier mentionne le Dauphin bleu et blanc pour la photo-identification, le formulaire CERFA ne le prévoit pas. Il conviendra de compléter le formulaire.

Il serait enfin utile de préciser quels sont les détenteurs des bases de données génétiques et de photo-ID au sein du sanctuaire Pelagos et comment celles-ci sont partagées.

Un compte-rendu annuel du déroulement des opérations est demandé.

Le CNPN émet un avis favorable sur la présente demande de dérogation à la protection stricte des espèces.

MOTIVATION ou CONDITIONS

Par délégation du Conseil national de la protection de la nature :
Le vice-président de la commission espèces et communautés biologiques : Maxime Zucca

AVIS : Favorable [X]

Favorable sous conditions []

Défavorable []

Fait le : 9 mai 2023

Signature :

Le vice-président



Maxime ZUCCA